

Taxe d'apprentissage, je choisis l'ULCO !



2025

ulco
Université
Littoral Côte d'Opale

www.ulco.fr



Comme 350 entreprises qui nous font déjà confiance, choisissez de verser votre taxe d'apprentissage à l'ULCO et soutenez une formation universitaire pluridisciplinaire de qualité, ouverte sur le monde de l'entreprise.

CHIFFRES CLÉS



Une université
CRÉÉE EN 1991



1040
PERSONNELS



10 000
ÉTUDIANTS



1 200 ÉTUDIANTS
internationaux



75 NATIONALITÉS
différentes



4 CAMPUS
de formation

L'ULCO, L'UNIVERSITÉ À DIMENSION HUMAINE



L'ULCO forme vos collaborateurs de demain...

L'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), établissement pluridisciplinaire et multipolaire (4 sites de formation : Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer), se caractérise par sa dimension humaine.

Grâce à ses méthodes d'enseignement innovantes, une proximité avec les équipes et des équipements pédagogiques performants, l'ULCO offre un cadre propice à l'acquisition des connaissances et au dialogue, pour un plein épanouissement de chacun. Elle propose à ses 10 000 étudiants une centaine de diplômes accrédités dans les domaines suivants :

- Droit, Économie, Gestion
- Arts, Lettres, Langues
- Sciences Humaines et Sociales,
- Sciences, Technologies, Santé / STAPS.

... et vos équipes d'aujourd'hui !

- ✓ **Plus de 70 formations sont accessibles sous contrat d'alternance qui favorisent le lien avec les entreprises.** L'ULCO apporte ainsi une réponse de formation en fonction des spécificités et besoins en compétences du monde socio-économique.
- ✓ **Dunéo, acteur incontournable de l'apprentissage,** est le CFA de l'ULCO.
- ✓ **L'intégralité de l'offre de formation de l'ULCO est accessible en formation continue.** Notre Service de Formation Continue Universitaire (FCU) est certifié Qualiopi, et propose des formations qualifiantes et diplômantes tenant compte de l'évolution de l'environnement professionnel et des besoins du territoire.





L'ULCO, c'est aussi :

- l'**EILCO**, (École d'ingénieur du littoral)
- l'**ISCID-CO**, (École de Commerce International)
- l'**IUT du Littoral Côte d'Opale**

Ouverture à l'international :

Les nombreux partenariats internationaux de l'ULCO et de ses composantes donnent la possibilité aux étudiants d'effectuer une partie de leur scolarité à l'étranger et de s'enrichir tant au niveau personnel que professionnel.

La recherche :

Complémentaire d'une pédagogie innovante, **la recherche est une priorité pour l'ULCO.**

En prise avec les grands enjeux de notre société et les problématiques des acteurs socio-économiques,, l'ULCO affiche désormais 2 pôles disciplinaires et 1 institut pour la formation et pour la recherche :

- Institut des Sciences de la Mer et du Littoral (ISML) ;
- Pôle Mutations Technologiques et Environnementales ;
- Pôle Humanités et Territoires Intégrés

Avec 300 chercheurs répartis dans 14 laboratoires de recherche, **l'ULCO possède de nombreuses ressources pour accompagner les entreprises.** Tous ces chercheurs sont guidés par deux impératifs : l'excellence et la spécificité.



3 CHAMPS
de formation
et de recherche



500 ENSEIGNANTS
dont **335**
ENSEIGNANTS
CHERCHEURS



200 DOCTORANTS



374 ACCORDS
INTERNATIONAUX



Plus de
350 ENTREPRISES
partenaires

CHIFFRES CLÉS



Soutenir l'ULCO, c'est participer activement à la formation de vos futurs collaborateurs : c'est un investissement pour l'avenir !

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'ULCO, vous participez activement à la formation de vos futurs collaborateurs.

En effet, en vous impliquant auprès de l'université, vous **soutenez l'innovation pédagogique et technologique** et apportez, notamment, votre contribution à :

- L'acquisition de matériels pédagogiques et professionnels innovants,
- La mise en place d'un centre de recherche et de développement pour l'innovation et pour le transfert technologique au service des entreprises.



Le démonstrateur industriel, CE 642, est une installation de biogaz acquise par l'IUT du Littoral Côte d'Opale, en partie grâce à la Taxe d'Apprentissage.

Sylvain DELENCLOS, chef du département MT2E de l'IUT :

"Cette installation est un apport très positif pour nos étudiants du BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (MT2E). Il leur permet de se familiariser avec les processus industriels de méthanisation.

Avec cela, nous formons de futurs professionnels de la thermique et de l'énergie sur une technologie porteuse d'avenir et pleinement en phase avec les problématiques de développement durable.

Le soutien des entreprises a été déterminant dans l'achat de cet équipement."



Taxe d'apprentissage, c'est vous qui choisissez le bénéficiaire !

Depuis la réforme de 2020, les entreprises doivent verser 13 % de leur taxe d'apprentissage directement aux établissements de leur choix. **C'est donc l'occasion de renforcer les liens entre entreprises et université.**

Le versement de la Taxe d'Apprentissage est une véritable opportunité pour soutenir la politique de formation professionnelle de l'ULCO au service des entreprises et en adéquation avec leurs besoins.

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE ?

Depuis 2023, la collecte et l'affectation de la taxe d'apprentissage ont évolué :

- Les employeurs effectuent la déclaration et **le paiement du solde de la taxe d'apprentissage auprès de l'Urssaf Caisse nationale et de la MSA**. Ces dernières versent ensuite les montants collectés à la Caisse des Dépôts.
- **Les employeurs doivent se connecter à la plateforme SOLTÉA** et désigner le ou les établissements, composantes, établissements secondaires ou formations qu'ils souhaitent soutenir.

Sur la **plateforme SOLTEA**, vous pouvez affecter à l'ULCO un pourcentage de votre solde de taxe d'apprentissage selon trois niveaux au choix :

- A l'ULCO, en sélectionnant le SIRET 19594403800205 ou l'UAI-EF 0595964M,
- A l'une de ses composantes (GCU de Boulogne, Calais ou Dunkerque, IUT, EILCO ou ISCID-CO), en sélectionnant le code UAI,
- A l'une de ses formations, en sélectionnant le code RNCP.

Retrouvez la liste des codes UAI et des codes RNCP des formations de l'ULCO éligibles à la Taxe d'Apprentissage sur **ce lien** ➤ <https://www.univ-littoral.fr/entreprise/ta/>

CONTACT :

Christelle BARBOSA – DAF ULCO
03.28.23.74.36.
taxe-apprentissage@univ-littoral.fr

TÉLÉCHARGEZ SUR NOTRE SITE :

- Liste des formations éligibles ULCO



**Merci pour votre
soutien**



www.ulco.fr

